



22/01/2021

Chasse et couvre-feu

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Vous avez sans doute pu prendre connaissance de plusieurs informations récentes au sujet des dérogations au couvre-feu pour la chasse. Je tiens à les préciser.

Dans l'état actuel des choses, nous n'avons aucune information officielle qui nous permette de vous garantir que les dérogations au couvre-feu sont possibles pour la chasse du grand gibier dans le Cher.

Comme nous l'avons fait depuis le début de cette crise sanitaire, nous nous attachons à vous communiquer des informations vérifiées et officielles pour vous prémunir de toutes verbalisations.

C'est pourquoi nous ne manquerons pas de revenir vers vous si la situation évolue et nous vous demandons de respecter les conditions et horaires du couvre-feu.

En ces temps de crise sanitaire, nous communiquons beaucoup par mail pour plus de réactivité. Si dans votre entourage, vous connaissez des chasseurs qui ne reçoivent pas nos mails, merci de les inviter à nous contacter.

Certain que vous comprendrez le sens de ma démarche, je vous prie de recevoir, Chères Adhérentes, Chers adhérents, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président, F. H. de CHAMPS